

Description du poste de scrutateur

La personne appelée à agir comme scrutateur devra effectuer les tâches suivantes :

- Veiller à l'aménagement du bureau de vote
- Assurer le bon déroulement du vote au fil de la journée
- Faciliter l'exercice du droit de vote de l'ensemble des électeurs
- Assurer le secret du vote
- Accueillir l'électeur, vérifier son identité et le renseigner sur la manière de voter
- Diriger l'électeur qui n'a pas de pièce d'identité valide vers la table de vérification de l'identité de l'électeur
- Remettre à l'électeur son ou ses bulletin(s) de vote et le crayon avec lequel il doit marquer son vote
- Procéder au dépouillement du vote, après la fermeture du scrutin
- Remettre tout le matériel électoral et les résultats du vote au PRIMO
- Superviser le travail du secrétaire du bureau de vote
- Respecter les consignes de sécurité, de confidentialité et les directives de la présidente d'élection